

ENQUÊTE PUBLIQUE

Contexte réglementaire

Les installations éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur sont soumises à enquête publique. L'enquête publique sera réalisée conformément aux articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement.

Article L.123-1 du Code de l'Environnement :

« L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »

Déroulement de l'enquête

Date de l'enquête publique : 19 février au 22 mars 2019

Commissaire enquêteur : Monsieur THIBAUD

Consultation du dossier :

- aux heures d'ouverture des mairies de Thoigné et de Courgains
- sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr, rubrique « Publications » - « Consultations et Enquêtes publiques » - sélectionner la commune de Thoigné ou celle de Courgains)
- aux heures d'ouverture de la préfecture de la Sarthe - bureau de l'environnement et de l'utilité publique
- aux heures d'ouverture de la préfecture de la Sarthe - sur un poste informatique situé au rez-de-chaussée devant la porte n°10.

Pour les personnes souhaitant s'exprimer sur le projet, plusieurs moyens sont mis à disposition

- Lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur :
 - Mardi 19 février 2019 de 09h00 à 12h00 en mairie de Thoigné
 - Mercredi 27 février 2019 de 09h00 à 12h00 en mairie de Courgains
 - Jeudi 7 mars 2019 de 14h00 à 17h00 en mairie de Thoigné
 - Samedi 16 mars 2019 de 09h00 à 12h00 en mairie de Courgains
 - Vendredi 22 mars 2019 de 14h00 à 17h00 en mairie de Thoigné
- Par courriers à envoyer en mairie de Thoigné (Siège) à l'attention du commissaire enquêteur
- Sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr, rubrique « Publications » - « Consultations et Enquêtes publiques » - sélectionner la commune de Thoigné ou celle de Courgains - « déposer vos observations »)
- Par mail : « pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr », en précisant dans le sujet du message électronique, l'objet de l'enquête.

Rapport et conclusion

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies (Article R.123-19 du Code de l'Environnement).

La Préfecture adresse une copie du rapport et des conclusions en mairie des communes où s'est déroulée l'enquête, à tenir à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête (Article R.123-21 du Code de l'Environnement).



ABO
WIND
Tournés vers le futur

Bulletin d'information n°3 - Février 2019

Projet éolien « Les Vents de Nord Sarthe 2 »

ACTUALITÉ



Dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale du projet éolien « Les Vents de Nord Sarthe 2 », l'enquête publique est prévue du **mardi 19 février 2019 au vendredi 22 mars 2019**.

L'Enquête Publique est la phase de consultation du public dans l'examen de la Demande d'Autorisation Environnementale. Elle fait suite à l'analyse des services de l'Etat de la recevabilité du dossier. A l'issue de l'Enquête Publique, le Préfet de Département établira la synthèse des avis et donnera sa décision à travers un arrêté préfectoral.

LE PROJET

Ce projet, situé sur les communes de Thoigné et de Courgains, est composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison. Localisé au niveau du lieu-dit « Le Pré Mulot », il est distant de 1300 m du bourg de Thoigné, de 1840 m de la place de l'église des Mées et de 2330 m de celle de Courgains.

L'implantation retenue pour ce parc éolien résulte des différentes expertises de terrain (paysage, biodiversité, acoustique, vent, ...) qui ont été menées de 2016 à 2017. Une attention particulière a été portée sur son intégration paysagère avec le 1^{er} projet « Les Vents de Nord Sarthe ».

Ce parc éolien est un second bouquet d'éoliennes faisant écho à celui des « Vents de Nord Sarthe ». Ainsi, les deux parcs éoliens formeront un ensemble cohérent.

ABO WIND EN FRANCE



4 Agences



149 éoliennes



288 MW installés

Nous vous invitons à consulter le site web suivant :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/nord-sarthe-2.html>

Vous y trouverez des informations détaillées sur la démarche entreprise en vue de l'installation d'éoliennes.

Vous pouvez également nous contacter pour toute question.



@ABOWindFrance



www.abo-wind.com/fr



ABO Wind SARL/France

Vos contacts ABO Wind

Responsable de projet:
Marianne Loréal

Tél. : +33 (0)2 51 72 91 80

© marianne.loreal@abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin

Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43

© cristina.robin@abo-wind.fr

ABO
WIND
Tournés vers le futur

CHIFFRES CLÉS DU PROJET



3 éoliennes

sur le projet « Les Vents de Nord Sarthe 2 »



10.8 MW

Puissance du parc éolien
soit une production prévisionnelle de
29 millions de kWh/an



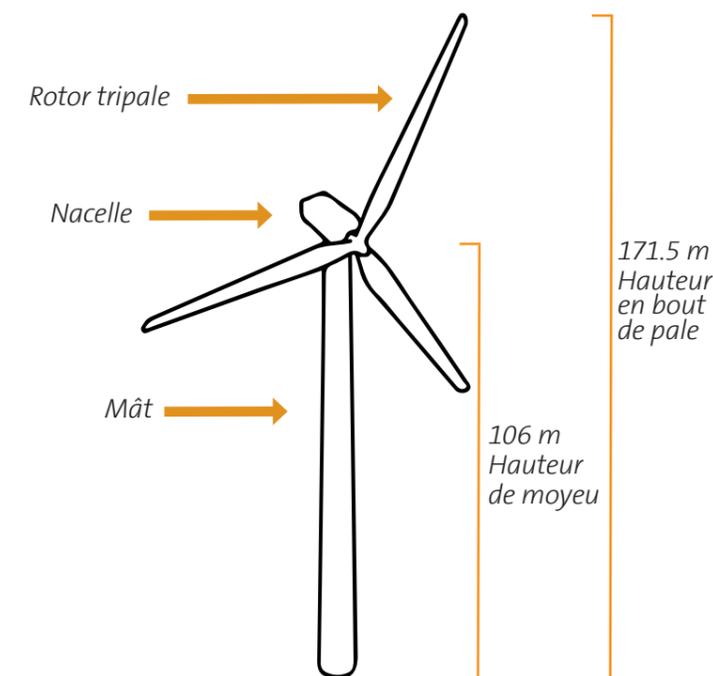
Environ 9 000 foyers

Consommation (hors chauffage électrique)



Environ 8 000 tonnes

de CO₂ en moins chaque année



VISIONNEUSE DE PHOTOMONTAGES

Un site web accessible à tous a été conçu pour permettre de visualiser les photomontages réalisés sur des panoramas 180° et 360° : <http://vdns2.abowind.geophom.info/>

HISTORIQUE

Ce projet éolien est issu d'une réflexion initiée en 2006 par la communauté de communes du Nord de la Sarthe (territoires dorénavant fondus dans les communauté de communes Maine Saosnois et communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles).

En effet, après avoir analysé les contraintes et enjeux vis-à-vis de l'implantation de parcs éoliens, trois Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont été créées en 2010 sur la communauté de communes. Les secteurs de Thoiré-sous-Contensor/René et de Courgains/Les Méés/Thoigné se situent sur une de ces trois ZDE.

Un premier projet, « Les Vents de Nord Sarthe », a été développé et autorisé en avril 2016 (obtention de deux permis de construire et d'une autorisation d'exploiter) sur les communes de René et de Thoiré sous Contensor. Les cinq éoliennes qui le composent sont en service depuis novembre 2018.

Le projet éolien « Les Vents de Nord Sarthe 2 », sur le second secteur, a été initié en 2014 suite à l'obtention des permis de construire sur le site de Thoiré-sous-Contensor/René.

Décembre 2018 : Dossier déclaré complet par la Préfecture

Octobre 2018 : Dépôt des compléments en Préfecture

Octobre 2017 : Demande de compléments de la part des services de l'Etat suite à l'examen du dossier, essentiellement sur les volets paysager et écologique de l'étude d'impact

Septembre 2017 : Participation d'ABO Wind au comice agricole, évènement local

Août 2017 : Dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

Avril 2017 : Permanence d'information publique en mairie de Thoigné

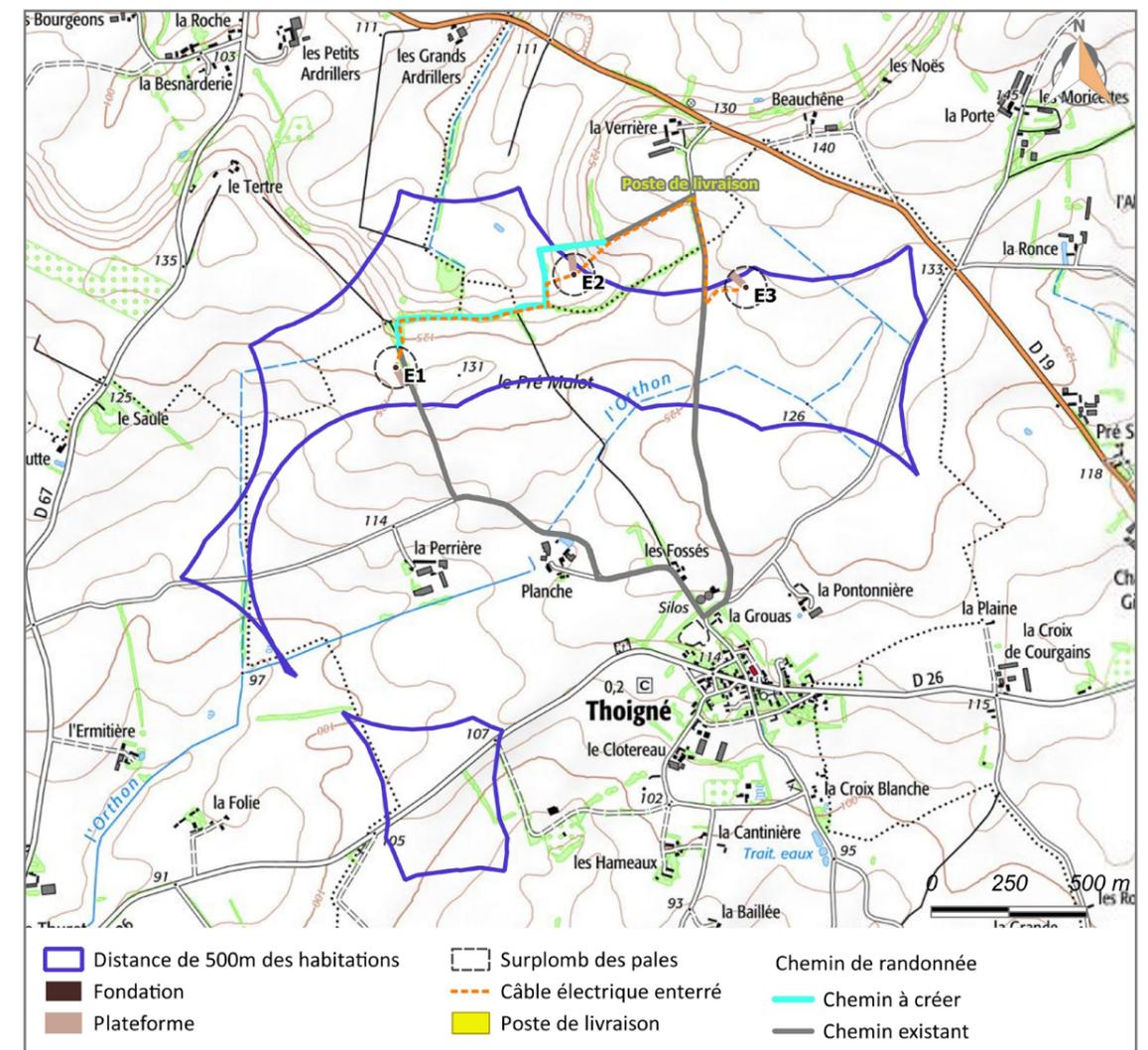
Mars 2017 : Distribution d'un second bulletin d'information, annonçant notamment la permanence d'information

Octobre 2016 : Présentation du projet et des différentes variantes d'implantation potentielles aux services de l'Etat

Mars 2016 : Distribution d'un 1^{er} bulletin d'information

Février 2016 : Lancement des études, après avoir obtenu les accords fonciers nécessaires en concertation avec les municipalités.

CARTE DU PROJET



LES MESURES APRÈS LA MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN

A la mise en service du parc éolien, plusieurs mesures seront mises en œuvre :

- Réalisation dans la 1^{ère} année d'exploitation d'une étude de réception acoustique pour vérifier le bon respect des émergences réglementaires
- Contribution à la restauration de l'église de René
- Création d'un chemin de randonnée et pose de panneaux d'information (voir carte ci-dessus)
- Proposition de plantation de haies bocagères le long de la RD67
- Proposition de plantation de haies bocagères chez les riverains du parc dans un rayon de 3 km

